

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD

du 13 MAI 2024 à 19 h 30

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjoints au Maire.
MMES Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Jean-Pierre KLEIN, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): Sylvie CHASSAGNE (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI) Claire ANDRIEUX (pouvoir donné à M. Bernard REY) Jean-Claude LAMBERT (pouvoir donné à M. F. PATIN)

Secrétaire de séance : Mme Frédérique POINTON-SCHOENAUER

Date de la convocation : 6 mai 2024

Date de l'affichage : 6 mai 2024

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 25 mars 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

I – Information : démission d'un conseiller municipal

M. le Maire informe de la réception en mairie de la lettre de démission de M. Gilles BRIENS, de son mandat de conseiller municipal.

Un siège restera vacant, le conseil municipal sera composé de 14 conseillers municipaux.

II – Modification simplifiée n°4 du PLU : délibération actant l'absence d'obligation de réaliser une évaluation environnementale (Délibération n°D2024_024)

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée du PLU, il est prévu de consulter la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Auvergne Rhône-Alpes (MRAE)

A réception de l'avis de la MRAE, il est nécessaire de prendre une décision concernant la nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

L'avis de la MRAE a été rendu le 22/03/2024. Celui-ci énonce l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la délibération actant que pour la modification simplifiée n°4 du PLU, il n'est pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

Pour rappel : le dossier est mis à la disposition du public jusqu'au 24 mai inclus.

III – Délibération approuvant le versement d'une subvention pour l'année 2024 au RASED (Délibération n°D2024_025)

M. le Maire explique que le RASED du secteur de Trévoux, Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté, intervient sur 8 communes. Il est composé d'une équipe de deux

personnels de l'éducation nationale : une enseignante spécialisée et une psychologue de l'éducation nationale.

La mission de ces personnels est de venir en aide, sur sollicitation des écoles et avec l'accord des familles, aux élèves en difficulté. Pour la prise en charge des enfants, l'éducation nationale met à disposition les compétences et le personnel et les collectivités territoriales prennent en charge le matériel.

M. le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention de 1 € par enfant scolarisé au RASED, pour l'année scolaire 2024.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 1 € par enfant scolarisé au RASED, pour l'année 2024.

M. J-P PILLON demande si des enfants de l'école Spinosa sont concernés, et combien. Mme E. CARGNELLI répond que des enfants de l'école en bénéficient, mais leur nombre n'est pas connu.

IV – Délibération portant demande de subvention pour les travaux d'aménagement de la Place Longue (Délibération n°D2023_026)

A l'unanimité, le conseil municipal décide de voter une demande de subvention auprès de la Région AURA, du Département de l'Ain et la Préfecture de l'Ain (DETR) pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Place Longue.

L'enveloppe des travaux est fixée à 250 000 € HT.

M. le Maire rappelle que le terrain a été acheté 480 000 €, et vendu 640 000 €. Le delta servira à aménager l'espace public, sans avoir recours à l'emprunt, ni à la fiscalité.

M. Solforosi demande si on peut espérer une réponse favorable à cette demande de subvention. M. le Maire est confiant.

Mme Pflieger-Legouge demande si le montant de la subvention demandée est basé sur le montant estimé de 250000€. M. le Maire répond par l'affirmative.

V – Délibération autorisant le Maire à déposer un permis d'aménager pour le projet d'aménagement de la Place Longue (Délibération n°D2024_027)

En vue de la réalisation de la Place Longue, un permis d'aménager doit être déposé. A l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à faire toutes les démarches pour établir ce permis d'aménager.

VI – Délibération autorisant l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) coordonné par le SleA (Syndicat Intercommunal d'énergie et de communication de l'Ain) (Délibération n°D2024_028)

M. F. PATIN explique que la loi LOM (Loi d'orientation des mobilités, loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019) stipule que dès le 1er janvier 2025, les parkings d'au moins 20 places

devront obligatoirement être équipés d'un point de recharge. Un point de recharge supplémentaire doit être ajouté toutes les 20 places.

Le SleA met en place un groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

Le coût d'adhésion au groupement pour la commune est de 500 €.

L'équipement sera installé sur le parking de la mairie.

M. J-P PILLON souligne et s'inquiète sur le coût d'une installation est d'environ 30 500 € (500 € d'adhésion + 30 000 € de borne) à cela s'ajoute le coût de fonctionnement annuel (environ 2 000 €)

M. le Maire confirme que cela aura un coût pour la commune, mais c'est une obligation légale. Des recettes seront attendues en retour puisque la recharge ne sera pas gratuite (le SleA encaissera pour les communes et leur reversera)

A ce jour, il n'y a pas de planning de déploiement.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables, pour lequel le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA) est désigné coordonnateur ;
- approuve les modalités de la convention constitutive du groupement de commandes.
- s'engage à verser au SIEA les montants d'indemnisation du coordonnateur dont la participation financière est précisée dans la convention constitutive du groupement de commandes.
- s'engage à inscrire les dépenses associées au groupement de commandes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'adhésion au groupement de commandes.

VII – Délibération approuvant le recours au mécanisme de fonds de concours du SleA pour le financement de l'installation de la première borne de recharge pour véhicules électriques sur la commune (Délibération n°D2024_029)

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le financement par le SleA, via le recours au mécanisme des fonds de concours, d'une IRVE installée par les communes membres du groupement de commandes. Cette subvention couvre 75 % du coût hors taxes de l'opération, dans la limite de 22 000 € HT maximum par commune.

VIII – Délibération approuvant la signature d'une convention tripartite concernant l'expérimentation de la vidéoprotection (Délibération n°D2024_030)

Après cette 1ère phase de déploiement via le réseau Fibre Li@in, le SleA souhaite pouvoir expérimenter la remontée d'informations délivrées par le réseau de la commune (état/statut des caméras) au sein de sa solution d'hypervision TIDA (en cours de développement) en respectant l'ensemble des réglementations et des obligations en vigueur. M. F. PATIN rappelle que les images sont stockées dans un data center à Viriat, appartenant au SleA. L'hyperviseur aura accès également à d'autres données : éclairage public connecté, qualité de l'air.

Le SleA sollicite l'autorisation du conseil pour que :

- Le SIEA et l'entreprise Eiffage accèdent à l'état de fonctionnement des composants de vidéoprotection de la commune, accessible via notre superviseur/ VMS : AXXON.
- Le SIEA affiche ces informations au sein de sa solution d'hypervision TIDA.

Afin de cadrer parfaitement cette expérimentation, le SleA propose la signature d'une convention tripartite.

A l'unanimité, le SleA approuve la signature de cette convention tripartite.

M. Pillon demande si cela aura un coût supplémentaire pour la commune. Non, car cela fait partie du forfait annuel.

IX - Délibération fixant les tarifs de la cantine et de la garderie municipales pour la rentrée de septembre 2024 (Délibération n°D2024_031)

Mme E. CARGNELLI et M. F. PATIN présentent le bilan financier prévisionnel pour l'année 2023-2024 des services périscolaires.

Il en ressort un déficit important. L'équilibre financier doit être rétabli par une hausse des tarifs de cantine et de garderie.

Le bilan financier est présenté aux élus :

Version du 13/05/2024



Bilan financier des services périscolaires 2023-24 13 mai 2024

Etats des dépenses et des recettes Sur la période 09/2023 à 03/2024

	Garderie	Cantine
Dépenses		
Dépenses fonctionnement ¹	44 569,30 €	84 725,16 €
... dont traiteur		32 537,75 €
Dépenses d'investissement ²	- €	2 444,18 €
Recettes		
Recettes adhésion et divers	3 536,97 €	
Fréquentation	13783 heures	10306 repas
Recettes liées à la fréquentation	28 944,30 €	51 014,70 €
Résultat	- 48 242,67 €	
Prix actuel de l'heure de garderie ou du repas	2,10 €	4,95 €
cout approximatif	3,23 €	8,46 €

¹ Répartition approximative

² Dépenses d'investissement réparties sur 5 ans

Projection sur l'année scolaire

Résultat périscolaire sur 7 mois	- 48 242,67 €
Résultat périscolaire projeté sur 10 mois	- 68 913,82 €
Recettes fiscales commune en 2023	864 837,60 €
En % des recettes fiscales	7,97%
Nombre approximatif de foyers	700
Cout moyen par foyer	90,95 €
Résultat fonctionnement 2023	107 388,97 €
En % du résultat 2023	64,2%

Proposition de modifications

	Actuel	Modifié
Cout horaire garderie	2,10 €	3,30 €
Cout repas	4,95 €	6,50 €
Résultat périscolaire projeté sur 10 mois	- 68 913,82 €	- 22 465,39 €
Recettes fiscales commune en 2023	864 837,60 €	
En % des recettes fiscales	7,97%	2,60%
Nombre approximatif de foyers	700	
Cout moyen par foyer	90,95 €	29,65 €
Résultat fonctionnement 2023	107 388,97 €	
En % du résultat 2023	64,17%	20,92%

Il est rappelé que les services périscolaires ont été repris en 2019 par la commune. Auparavant, la commune versait une subvention de 25 000 € environ aux associations qui gérait ces services. L'objectif est de diminuer le déficit, et d'aboutir à un déficit équivalent à ce niveau de participation.

La hausse des dépenses s'explique par une hausse importante des charges de personnel (en raison des quotas à respecter, nombre d'agents en augmentation, turn over important en raison des absences des agents, difficultés à recruter sur des postes avec peu d'heures d'où le recours à l'interim) et des prix du traiteur (estimation d'augmentation pour cette année : environ 5 %)

M. le Maire rappelle que ces services sont facultatifs, et mis en place pour les parents qui n'ont pas d'autres solutions.

Pour M. F. PATIN, il faut un juste équilibre entre une prise en charge par les utilisateurs du service et les administrés.

Il rappelle que les tarifs n'ont pas été touchés pendant 3 ans, malgré l'inflation.

Concernant le recours aux intérimaires, Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE demande si la mairie arrive à embaucher directement cela diminuera les coûts. Pour M. le Maire, si les charges de personnel diminuent, les tarifs seront revus. Nous ne sommes pas là pour faire du bénéfice sur le dos des parents.

Mme E. CARGNELLI indique qu'il y a plus d'intérimaires que de permanents à ce jour. Il y a beaucoup d'incertitudes pour la rentrée.

Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE fait remarquer que le nettoyage de l'école apparaît dans les bilans, alors qu'auparavant ce n'était pas payé par les associations. M. F. PATIN répond que la part est très minime.

M. J-P PILLON souligne que la hausse de prix proposée pour la cantine est de 31 % et pour la garderie de 57 %.

Pour une famille avec 2 enfants qui vont à la cantine, cela représente une hausse de 446 € par an.

Pour une famille avec 2 enfants qui fréquentent la cantine et la garderie, cela représente une hausse de 800 € par an.

M. le Maire demande à M. J-P PILLON s'il est favorable à cette hausse des tarifs. Ce dernier par l'affirmative, compte tenu de ce qui a été dit et présenté. il propose de mettre sur la table un autre dossier : celui de la DSP (délégation de service public) Mme E. CARGNELLI rappelle que le coût de la DSP suite à la consultation lancée était de 140 000 € / an à la charge de la commune, soit le double du déficit actuel.

Il est précisé que Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE proposait un tarif de 3.10 € de l'heure de garderie en commission des affaires scolaires.

Sur proposition de la commission des affaires scolaires qui s'est tenue le 06/05/2024, et sur avis favorable de cette dernière, le conseil municipal décide, à 13 voix POUR, 1 voix CONTRE (Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE) et 0 ABSTENTION, d'augmenter les tarifs de la cantine et de la garderie, à la rentrée de septembre 2024, et de les fixer comme suit :

- tarif du repas : 6.50 €
- tarif de l'heure de garderie : 3.30 €

Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE propose de constituer un groupe de travail en intégrant les représentants des parents d'élèves. M. le Maire répond que les RPE ont été informés en amont de cette hausse des tarifs, et ils seront informés de la décision du conseil municipal.

M. le Maire est favorable à la constitution de ce groupe de travail.

Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE fait remarquer qu'un financement peut être obtenu auprès de la CAF.

M. le Maire explique concernant les coefficients CAF que les revenus globaux des parents ne permettent pas d'avoir de subvention CAF, et qu'il n'y a pas de volonté d'avoir un PEDT. La constitution d'un PEDT implique une relation de partenariat entre la commune et l'école, ce qui n'est possible à ce jour. Le travail sur « Notre école faisons-la ensemble » n'a pas abouti. M. le Maire déplore cela car il y avait des subventions à prendre.

X – INFORMATIONS DIVERSES

- Cérémonie du 8 mai

M. le Maire regrette le peu de monde présent à cette cérémonie.

- Rappel : 09/06 : élections européennes à l'Espace Chabrier de 8h à 18h

➤ Travaux de sécurité routière

Le 22 avril, une réunion a été organisée en mairie suite aux tests de chicanes réalisés Chemins de la Garenne, des Erables et de la Prière.

Les administrés ayant fait des remarques ont été conviés.

Il en ressort que les chicanes ne sont pas adaptées pour la commune. Le positionnement est cependant pertinent, des ralentisseurs ont donc été réalisés à la place des chicanes.

➤ Moustiques

CC fait le point sur la situation des moustiques. Un communiqué a été publié ce soir à ce sujet.

Il rappelle qu'il faut différencier 2 types de moustiques :

- le moustique gris du milieu naturel
- le moustique tigre

Les nuisances actuelles sont causées par le moustique du milieu naturel, qui arrive avec les montées de la Saône.

Pour ce moustique, il n'y a pas de traitement possible. L'unique exception est le traitement décidé par la Préfecture et l'ARS en cas de maladie vectorielle.

Les traitements larvicides sont possibles sur les eaux claires et stagnantes. Ils ne sont donc pas possibles sur la Saône.

Les habitants sont encouragés à installer des nichoirs à chauve-souris, lesquels mangent les moustiques.

Concernant le moustique tigre, M. C. COTTAREL rappelle que la commune était commune pilote dans un programme de lutte contre le moustique tigre. La commune traite les grilles des eaux pluviales au BTI.

➤ Photos de St Bernard

Une nouvelle salve de photos de "St Bernard jadis" sera installée prochainement sur les grilles de l'école. Comme celles déjà exposées, les photos ont un QRCode donnant des explications historiques et un petit jeu "le Saviez-vous ?"

M. Patrick RENARD, photographe, a offert une très belle photographie dédicacée, prise lors de ses années de jeunesse passées à St Bernard dans la maison familiale de ses grands-parents sur le chemin de halage.

Patrick Renard tenait par ce geste à remercier la municipalité pour sa 1ère exposition « Retour à la source » en juin 2022 à la salle Chabrier.

➤ Réunion de quartier élus

Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE demande pourquoi elle et M. PILLON ne sont pas conviés aux réunions de quartier avec les élus. M. le Maire explique qu'il s'agit d'une décision municipale, et que cela concerne les élus de l'exécutif.

La première réunion de quartier a eu lieu le 29/04, dans le quartier Sapinière / Relais / Vigne / Baccot. La 2^e aura lieu le 14/05 dans le quartier Erables, Prière.

➤ Médiation

M. M. SOLFOROSI rappelle qu'à la faveur des beaux jours, les conflits entre voisins reprennent. Il rappelle l'importance de communiquer entre voisins.

➤ 68^e RAA

Course de l'audace le samedi 1^{er} juin à la Valbonne.

Pour les élus : vendredi 31/05 cérémonie nocturne à la Valbonne, et dimanche 02/06 journée portes ouvertes.

➤ Dates des inscriptions périscolaires :

- Le mercredi 29 mai 2024 – 15/18 heures
- Le samedi 8 juin 2024 – 10/12 heures
- Le mercredi 12 juin 2024 – 15/18 heures
- Le samedi 22 juin 2024 – 10/12 heures

➤ Conseil citoyen : 17 juin 2024 n'hésitez pas à poser vos questions avant le 31 mai

➤ Bibliothèque : un nouvel ordinateur a été mis en place par la CCDSV

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 56.

Prochain conseil municipal : Lundi 17 juin 2024, précédé du Conseil Citoyen à 19h

Signatures :

Bernard REY, Maire

**Mme F. POINTON-SCHOENAUER,
Secrétaire de séance**